

En France près d'un chômeur sur quatre a plus de 50 ans. Une donnée qui laisse le pays en retrait par rapport à de nombreux pays, estime l'OCDE dans un rapport publié jeudi. Elle invite la France à renforcer les incitations à travailler plus longtemps et à améliorer l'employabilité des seniors.

En France, près d'un chômeur sur quatre a aujourd'hui plus de 50 ans. - Marta NASCIMENTO/REA



Le constat est sévère mais les chiffres sont là. En France, près d'un chômeur sur quatre a aujourd'hui plus de 50 ans. Pis, en 2013, pas un mois n'est passé sans que le chômage des plus de 50 ans n'augmente. Résultat : une progression de 12,3 % avec 743.000 inscrits à Pôle emploi un rythme deux fois plus rapide que celui de la progression globale du chômage . Or, améliorer le taux d'emploi des seniors constitue un enjeu important pour la France qui reste en retrait dans ce domaine par rapport à de nombreux pays, estime l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Dans son rapport « Mieux travailler avec l'âge » publié jeudi , elle invite la France à renforcer les incitations à travailler plus longtemps et à lever les obstacles à l'emploi des seniors.

Ses experts soulignent que le taux d'emploi des 55-64 ans a progressé dans la dernière décennie sous l'effet des réformes des retraites de 2003 et 2010, du relèvement à 70 ans de l'âge de mise à la retraite d'office dans le privé. " *La France est classée presque au dernier rang des pays de l'OCDE pour l'âge effectif de départ à la retraite. En 2012, il est estimé à 59.7 ans pour les hommes et à 60 ans pour les femmes, contre respectivement 64.2 ans et 63.3 ans dans la zone OCDE*", pointe ainsi son rapport.

Autre constat : le taux d'emploi des 55-64 ans en France reste parmi les plus faibles de la zone OCDE, à 44,5% en 2012 contre une moyenne européenne de 48% et 54 % dans l'OCDE. L'organisation distingue toutefois deux points favorables : un taux d'emploi des femmes de 55-64 ans devenu presque équivalent à celui des hommes et un taux d'emploi de 67,1% des "jeunes seniors" (55-59 ans), qui se situe au-delà la moyenne européenne (63%).

En revanche, le taux d'emploi des 60-64 ans, qui a presque doublé en une décennie, reste nettement inférieur à celui des économies comparables : 21,7% en France contre 32,2% en Europe et 41,0% dans la zone OCDE. Et les seniors français ont, non sans raison, le sentiment d'être les oubliés de la politique de l'emploi .

Aligner la durée d'indemnisation chômage

Comment sortir de cette impasse ? Dans ses recommandations à la France (voir la présentation pour la France ci-dessous), l'organisation met en avant toute une batterie d'initiatives. Tout d'abord, il faut rendre la retraite progressive plus incitative mais la rupture conventionnelle moins attractive en fin de carrière; un mode de rupture *"particulièrement attractif pour les seniors les mieux rémunérés et leurs employeurs, écrit-elle, mais qui s'accompagne rarement d'un retour à l'emploi après 58 ans"*. Depuis la création de ce dispositif, plus de 1,3 million de ces "divorces à l'amiable" entre salariés et employeurs, qui ouvrent droit aux indemnités chômage, ont été recensés par le ministère du Travail.

L'OCDE suggère ensuite de modifier les limites d'âge dans le secteur public, de faciliter l'accès des seniors au temps partiel et de faciliter leur reconversion *"notamment en inscrivant les besoins des seniors dans la réforme de la formation professionnelle"*.

Enfin, elle propose de revoir les dispositifs d'assurance chômage qui leur sont spécifiques. Alors que les partenaires sociaux négocient actuellement les conditions d'indemnisation des chômeurs, l'OCDE pointe les dispenses de recherche d'emploi accordées aux chômeurs âgés et l'existence de dispositifs qui favorisent les préretraites. Elle suggère d'aligner la durée d'indemnisation des seniors français (3 ans maximum à partir de 50 ans) sur celle des moins de 50 ans (2 ans) et d'utiliser les économies dégagées pour mieux accompagner les seniors vers l'emploi. Cette période de chômage, *"surtout à partir de 58 ans, est encore trop souvent considérée comme une préretraite déguisée par les travailleurs, les employeurs et la société"*, relève-t-elle.